



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 15 avril 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier

Est/sont absents:

Siège #6 - Jayson Byrns

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2024

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2024-06 (traitement des élus)

3.4 - Adoption du règlement # 2024-04 "Règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-2008 et le Règlement de zonage numéro 07-2008, concernant un agrandissement de la zone mixte"

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Présentation des états financiers 2023

4.3 - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Rénovation bureaux municipaux

2024-04-63



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- 6 - LOISIRS ET CULTURE
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - TRAVAUX PUBLICS
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Demande de commandite / Fabrique Ste-Famille-de-Beauce (spectacle Alan Jackson Experience)
 - 10.2 - Demande de commandite / Groupe Scout
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Inscription tournoi golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2024-04-64

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-04-65

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2024-06 (traitement des élus)

Avis de motion au règlement # 2024-06 « Règlement numéro 2024-06 sur le traitement des élus municipaux »

AVIS est donné par monsieur Frédéric Fournier, conseiller, qu'un règlement sera présenté à l'attention du conseil municipal, dont le projet est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, sur le traitement des élus municipaux.

Les conseillers demandent dispense de lecture du règlement, ceux-ci en ayant déjà pris connaissance.



N° de résolution
ou annotation

2024-04-66

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

3.4 - Adoption du règlement # 2024-04 "Règlement numéro 2024-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-2008 et le Règlement de zonage numéro 07-2008, concernant un agrandissement de la zone mixte"

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a adopté le Plan d'urbanisme numéro 04-2008 et le Règlement de zonage numéro 07-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation de projet futur, la municipalité désire agrandir la zone mixte située au cœur du village (M-2);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents, en plus d'être annexée au procès-verbal lors de la présentation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du chapitre 2 du présent règlement ne sont pas soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Cloutier, secondée par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2024-04 soit et est adopté. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-04-67

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2024 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 103 663.36 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 52 216.40 \$ soit accepté.

2024-04-68

4.2 - Présentation des états financiers 2023

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le conseil municipal ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 8 avril 2024 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1;



N° de résolution
ou annotation

2024-04-69

Formules d'Affaires CCL 418 669-2175 / 1-800-469-4578 — M-104SPC

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 accompagné du rapport de l'auditeur externe préparé sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le rapport financier révèle des revenus d'investissement et de fonctionnement de 5 640 198\$, des dépenses et des éléments de conciliation à des fins fiscales de 5 158 898\$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 481 300\$ ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 966 148\$ au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.3 - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000\$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu:

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-04-70

5.1 - Rénovation bureaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit répondre à ses obligations et aux attentes des citoyens et que pour ce faire, des ressources humaines sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas les espaces nécessaires pour accueillir de nouvelles ressources dans ses locaux;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de plus de 100 000,00\$ est accordée à la municipalité pour réaliser des travaux dans son centre administratif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, chaque dollar dépensé est un dollar remboursé par le programme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement sur la gestion contractuelle, la municipalité souhaite accorder un contrat clé en main à la même firme qui a effectué le contrat de rénovation des bureaux municipaux en 2016, à savoir : Jérôme Lessard Design;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux n'excédera pas le montant total de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés avant le 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité entreprenne des travaux de rénovation de ses locaux;

QU'un mandat soit confié à Jérôme Lessard Design;



N° de résolution
ou annotation

2024-04-71

QUE la directrice générale soit mandatée pour coordonner le tout et rendre compte au conseil.

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Demande de commandite / Fabrique Ste-Famille-de-Beauce (spectacle Alan Jackson Experience)

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Sainte-Famille-de-Beauce a déposé une demande de commandite de 2 000\$ pour le spectacle Hommage à Alan Jackson Experience, lequel se tiendra le 18 mai prochain à 20 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les profits iront à la Fabrique de Frampton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu d'accorder un montant de 2 000,00\$ à la Fabrique Ste-Famille de Beauce pour le spectacle Hommage à Alan Jackson Experience et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

2024-04-72

10.2 - Demande de commandite / Groupe Scout

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été déposée à la municipalité le 11 mars 2024 par le 140e Groupe Scout;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention vise à faire vivre aux jeunes de belles activités;

CONSIDÉRANT QUE le 140e Groupe Scout demande une contribution de 100\$ par jeune scout habitant notre municipalité pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) jeunes de Frampton sont inscrits au 140e Groupe Scout;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 100,00\$ au 140e Groupe Scout et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-04-73

11.1 - Inscription tournoi golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU QUE le 13 juin 2024 se tiendra la 37e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce sous la présidence d'honneur de monsieur André Bonneville, associé et directeur du bureau de Sainte-Marie chez BVA;

ATTENDU QU'il est juste et raisonnable de contribuer à cet événement;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir l'inscription d'un représentant de la municipalité pour cette activité;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au compte 02-110-00-310-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Jean Audet, maire, à la 37^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 16 juin prochain.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Céline Marcotte veut savoir ce qui va se passer avec l'Escouade Canine. Le point en sera discuté dès demain à la séance des maires. Nous allons revenir avec une proposition rapidement.

Monsieur Réal Turgeon demande si l'on peut faire des vérifications auprès d'Hydro-Québec pour l'émondage qui est prévu cette année. Il demande qu'on vérifie avec eux s'il n'y a pas possibilité de couper des arbres et ne pas seulement faire de l'émondage. Nous lui répondons que nous allons vérifier ce qui peut être fait.

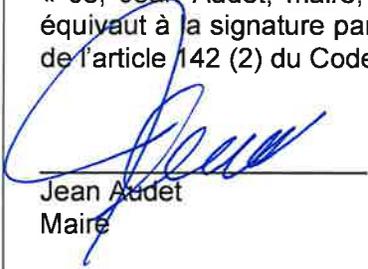
Monsieur Richard Dulac demande s'il y a du nouveau avec le CPE. L'appel d'offres SEAO est maintenant terminé. Le contrat devrait se donner cette semaine ou la semaine prochaine à l'entrepreneur retenu.

2024-04-74

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Jean Audet
Maire


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière